

# **RAPPORT ADMINISTRATIF COMPTE RENDU FINANCIER 2024**



Commune de Vandœuvre

# CONTENU

## **Mot du Maire**

## **Chiffres clés**

### **Activités de l'Exécutif**

- Répartition des dicastères
- Personnel communal et administration
- Administration – Finances – Personnel
- Affaires sociales – Activités intergénérationnelles
- École – Petite enfance – Sport – Loisirs
- Culture et Manifestations
- Aménagement du territoire
- Bâtiments – Canalisations – Traitement des eaux
- Énergie – Environnement – Durabilité – Gestion des déchets
- Domaine public – Police municipale – Sapeurs-pompiers – Protection civile

## **Activités du Conseil municipal**

- Présentation du Conseil municipal et des commissions
- Récapitulation des décisions du Conseil municipal
- Activité des commissions

## **Groupements intercommunaux**

- Compagnie des Sapeurs-pompiers
- ORPC Seymaz

## **Comptes annuels 2024**

# MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,  
Chères Vandœuvriennes, chers Vandœuvriens,

Un rapport administratif est l'occasion de mettre en lumière l'activité quotidienne de la commune, ponctuée de manifestations, de prestations aux habitants, de séances des autorités politiques. C'est aussi l'occasion de pointer les dossiers d'importance qui ont pu être initiés ou conclus durant l'année.

Cette année 2024 a vu nombre de projets arriver à terme, dont un en particulier a monopolisé l'attention et l'engagement de l'ensemble des autorités communales soit le Conseil municipal et l'Exécutif. Après moult

étapes et échanges avec le Canton, le Conseil municipal a adopté la révision partielle du Plan directeur communal portant sur l'identification des zones de développement accrues. Cette révision a été validée par le Conseil d'Etat quelques mois plus tard.

2024 aura aussi permis de mettre en œuvre quelques projets d'importance comme la consolidation de notre Police municipale avec la prise de fonction d'un nouveau policier, première étape dans le renforcement de la sécurité dans notre commune qui se poursuivra dans les années à venir. On doit encore mentionner le vote sur le siège et avec une belle unanimité d'un crédit d'ouvrage par le Conseil municipal pour la réalisation d'une école provisoire qui permettra d'accueillir les enfants de la commune en nombre croissant dans de bonnes conditions. Je ne peux que me féliciter de cette excellente collaboration entre l'Exécutif et le Conseil municipal.

Enfin, un autre fait marquant s'est produit durant l'année 2024, peu visible mais dont les conséquences sont notables: la commune de Vandœuvres a passé le seuil des 3000 habitants et entre ainsi dans le cercle des communes de moyenne importance. C'est le signe d'une belle attractivité qui nous réjouit mais qui implique des responsabilités grandissantes, en terme de prestations et d'infrastructures à fournir.

Un tel rapport, c'est aussi l'occasion de remercier les habitantes, les habitants, les élues, les élus, les collaboratrices et les collaborateurs de la commune pour leur engagement quotidien pour faire vivre notre belle communauté.

Bonne lecture.

Laurence Miserez  
Maire



# CHIFFRES CLÉS 2024

## Population et logements

**3062** habitants en décembre 2024 (+87 par rapport à 2023)

**29** nouveaux logements sur la commune

## Finances

Le budget de fonctionnement 2024 prévoyait un montant de CHF 14'611'720.- aux charges et de CHF 14'616'720.- aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 5'000.-. Finalement, les comptes 2024 laissent apparaître un excédent de revenus de CHF 4'155'882.-.

## Administration

**25** collaboratrices et collaborateurs sous contrat à durée indéterminée ou de longue durée au sein de l'administration communale en janvier 2024, ils seront 28 à fin décembre.

## Sécurité

**39** sapeurs-pompiers forment le «Groupe intercommunal sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres»

**2** zones à 30km/h

**4** tronçons 30km/h Routes de Vandœuvres, Choulex, Meinier et Pressy

**1** zone en double impasse au chemin des Buclines

**1** restriction de circulation aux heures de pointe du matin au chemin de la Blonde

**2** agents de police municipale

**3** conventions de partenariat avec les polices municipales des communes voisines

**Sécurité école, 7** patrouilleuses, 1 patrouilleur et 1 remplaçant aux abords de l'école

**6** défibrillateurs publics

## Développement durable

**267 m²** de superficie de panneaux photovoltaïques qui produisent environ 49'000kw/h par an

**257** tonnes de déchets ménagers collectés

## Culture et patrimoine

**187** édifices de valeur patrimoniale relevés sur la commune, dont 19 exceptionnels

**45** activités culturelles soutenues par la commune

## Aides et subventions

**89** soutiens financiers à des organismes d'aide sociale sur le canton de Genève

**48** contributions en faveur d'organismes œuvrant à l'international bénéficiant de l'aide humanitaire

**47** subventions jeunesse, sports et loisirs attribuées en 2024 par la commune.

## ÉTAT CIVIL

Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et **Vandœuvres**, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil «Campagne et rive gauche du Lac» est situé au 3 chemin des Rayes à Vésenaz.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2024 :

- 2'505 actes ont été délivrés
- 399 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar).

### **114 dossiers de demande de mariage ont été déposés :**

- 35 demandes de fiancés de nationalité suisse
- 62 demandes de fiancés de nationalité suisse et étrangère
- 17 demandes de fiancés de nationalités étrangères.

### **184 célébrations de mariage dans une mairie de l'arrondissement :**

- 103 mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil
- 44 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil
- 37 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux.



Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une «autorisation de célébrer le mariage» est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

## NATURALISATIONS

En 2024, 235 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 382 personnes.

Pour la commune de Vandœuvres, il s'agit de :

- **64 naturalisations**
- **4 naturalisations facilitées**
- **1 acquisitions d'un droit de cité.**

*Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse. Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Vandœuvres.*

## Statistiques - Année 2023 / 2024

### ÉVÉNEMENTS D'ÉTAT CIVIL SURVENUS SUR L'UNE DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT :

|                    | Naissances |      | Reconnais-<br>sances |      | Mariages-<br>Mariages<br>pour tous<br>**** |      | Déclarations<br>de nom * |      | Décès |      | Mandat pour<br>cause<br>d'inaptitude<br>*** |      |
|--------------------|------------|------|----------------------|------|--------------------------------------------|------|--------------------------|------|-------|------|---------------------------------------------|------|
|                    | 2024       | 2023 | 2024                 | 2023 | 2024                                       | 2023 | 2024                     | 2023 | 2024  | 2023 | 2024                                        | 2023 |
| Anières            | 0          | 1    | 6                    | 2    | 0                                          | 0    | 3                        | 0    | 9     | 9    | 2                                           | 6    |
| Choulex            | 1          | 1    | 2                    | 3    | 3                                          | 7    | 0                        | 0    | 2     | 1    | 0                                           | 0    |
| Collonge-Bellerive | 0          | 1    | 18                   | 16   | 28                                         | 28   | 6                        | 7    | 336   | 368  | 9                                           | 7    |
| Cologny            | 0          | 0    | 11                   | 17   | 63                                         | 61   | 3                        | 6    | 38    | 34   | 13                                          | 1    |
| Corsier            | 0          | 0    | 6                    | 4    | 4                                          | 2    | 2                        | 2    | 0     | 4    | 0                                           | 1    |
| Gy                 | 0          | 0    | 0                    | 0    | 1                                          | 4    | 0                        | 0    | 0     | 1    | 0                                           | 2    |
| Hermance           | 0          | 0    | 1                    | 1    | 12                                         | 12   | 0                        | 1    | 20    | 13   | 2                                           | 5    |
| Meinier            | 0          | 1    | 7                    | 6    | 6                                          | 7    | 1                        | 1    | 4     | 2    | 0                                           | 4    |
| Vandœuvres         | 0          | 0    | 5                    | 3    | 67                                         | 54   | 3                        | 0    | 15    | 14   | 2                                           | 3    |
| Autres**           |            |      | 23                   | 18   |                                            |      | 4                        | 2    |       |      | 4                                           | 0    |
| Total              | 1          | 4    | 79                   | 70   | 184                                        | 175  | 22                       | 19   | 424   | 446  | 32                                          | 29   |

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toute personne est autorisée à changer de sexe et de prénom, en tout temps si la personne a la conviction intime et constante de ne pas appartenir au sexe inscrit dans le registre de l'état civil. En 2024, aucune requête n'a été reçue.

\*Déclarations de nom :

- Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- Reprise du nom de célibataire après un divorce ou par suite du décès de l'époux/se.
- Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

\*\*Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.



# **ACTIVITÉS DE L'EXÉCUTIF**

# EXÉCUTIF COMMUNAL

**Répartition des fonctions  
et délégation des compétences**  
*depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020*



**MISEREZ Laurence**  
Maire

**Dicastères :**

Administration - Personnel, Finances,  
Juridique, Aménagement du territoire,  
Culture et Communication,  
École-Petite enfance, État-civil,  
Relations ACG, Sport-Loisirs,  
Activités intergénérationnelles



**STALDER René**  
Adjoint au Maire

**Dicastères :**

Bâtiments, Canalisations - Traitement  
des eaux, Énergie, Environnement,  
Durabilité, Gestion des déchets



**TURRETTINI Maximilien**  
Adjoint au Maire

**Dicastères :**

Cimetière, Parcs publics,  
Police municipale, Routes,  
Sapeurs-pompiers, Protection civile,  
Transports - Mobilité

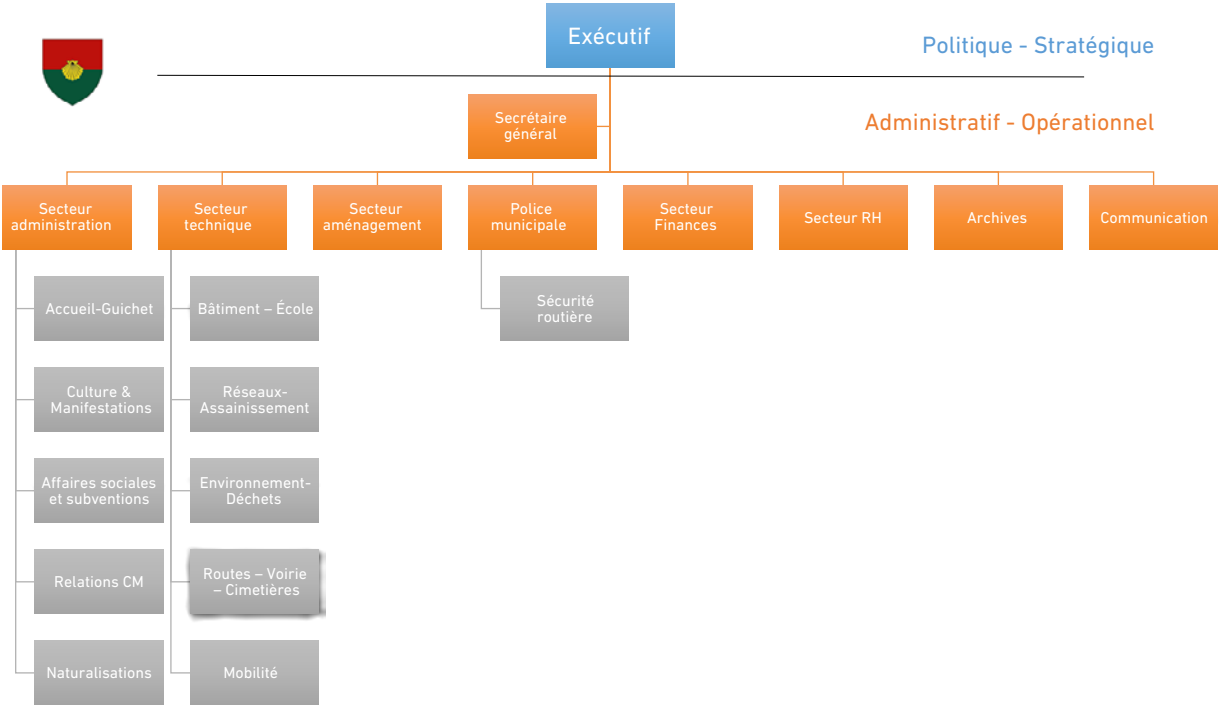


# ACTIVITÉS DE L'EXÉCUTIF COMMUNAL

L'Exécutif s'est réuni durant l'année 2024 à 41 reprises pour traiter les dossiers relevant de sa compétence.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'Association des communes genevoises (ACG) ou de ses commissions, sans compter les séances du Groupement des communes d'Arve-Lac, de Seymaz-Région ou d'autres groupements intercommunaux ont également mobilisé les membres de l'Exécutif communal durant l'année.

# ADMINISTRATION – FINANCES – PERSONNEL



En 2024, l'équipe des patrouilles scolaires a été complétée à la suite de deux engagements dès la rentrée scolaire 2024.

Le nouvel agent de police municipale engagé en 2023 a par ailleurs terminé avec succès sa formation en juin et pris ses fonctions officiellement le 1<sup>er</sup> juillet 2024 après avoir prêté serment.

Le service de la voirie a également vu son effectif se modifier. D'abord avec une absence de longue durée qui a impliqué l'engagement d'un remplaçant en contrat auxiliaire (sur appel) dès la fin du mois d'août. Puis, conformément au budget, un collaborateur a été engagé à 60% dès le mois d'octobre.

*Organigramme au 31.12.2024*

ADMINISTRATION –  
FINANCES –  
PERSONNEL

| État des fonctions au 31.12.2024           | Taux d'activité  |
|--------------------------------------------|------------------|
| Secrétaire général                         | 90.00%           |
| Assistante de direction                    | 70.00%           |
| Responsable service technique              | 100.00%          |
| Assistante technique                       | 80.00%           |
| Secrétaire administrative                  | 90.00%           |
| Secrétaire administrative - réceptionniste | 80.00%           |
| Responsable financier                      | 100.00%          |
| Archiviste                                 | 20.00%           |
| Responsable centre communal - concierge    | 100.00%          |
| Concierge                                  | 80.00%           |
| Employée polyvalente Bâtiments             | 37.50%           |
| Employée polyvalente Bâtiments             | 40.00%           |
| Employée polyvalente restaurant scolaire   | 35.00%           |
| Employée polyvalente restaurant scolaire   | 35.00%           |
| Employée polyvalente restaurant scolaire   | 35.00%           |
| Chef de poste/Agent de police municipal    | 100.00%          |
| Agent de Police municipale (formation)     | 100.00%          |
| Secrétaire Police municipale               | 50.00%           |
| Patrouilleuses scolaires                   | 104.63%          |
| Jardinier parc Mairie                      | 100.00%          |
| Responsable Voirie et Espaces publics      | 100.00%          |
| Employé polyvalent services extérieurs     | 100.00%          |
| Employé polyvalent services extérieurs     | 100.00%          |
| Employé polyvalent services extérieurs     | 100.00%          |
| Employé polyvalent services extérieurs     | 60.00%           |
| <b>Taux d'occupation total</b>             | <b>19.17 ETP</b> |



## AFFAIRES SOCIALES – ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATION- NELLES

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, les habitants de notre commune peuvent solliciter le service social de la commune de Thônex pour y être conseillés et accompagnés pour toute question relative aux prestations et aux aides sociales. Le service offre également des prestations d'information, d'aide à la gestion administrative et de soutien financier.

Pour les aînés de la commune, l'année a commencé le 24 janvier avec les traditionnels repas et loto.

La sortie de l'été des aînés de juin a pris la forme d'une visite de la Fondation Giannada à Martigny suivie d'un repas. En octobre 2024, les aînés de la commune ont visité les locaux de la Radio Télévision Suisse romande (RTS) à la Jonction. Le repas qui a suivi a été pris à Peney dans la commune de Satigny.





## ÉCOLE – PETITE ENFANCE – SPORT – LOISIRS

La fête des promotions a eu lieu dans le parc de la Mairie, comme la tradition le veut. Une soirée pour nos jeunes habitants de 13 à 18 ans les a emmenés au Cube Challenge. Les compétiteurs se sont lancés à l'assaut des 18 salles abritant chacune une épreuve requérant des compétences tant physiques qu'intellectuelles, telles qu'agilité, habilité, résistance physique, calcul mental, esprit logique, culture générale ou sens musical. Le 27 juin, les 8P ont été invités par les autorités communales à partager un repas à l'auberge de Vandœuvres.

Les activités parascolaires ont quant à elles vu un accroissement du nombre d'enfants qui les ont fréquentées. Ce ne sont pas moins de 120 enfants en moyenne qui ont pris leur repas au restaurant scolaire «Sel et Poivre» qui a servi 17'000 repas sur l'année 2024, grâce à nos intendants et encadrés par les animateurs du GIAP.

Quant au sport, le marathon de Genève a traversé la commune les 4 et 5 mai, le triathlon en a fait de même les 6 et 7 juillet et le tournoi de pétanque a réuni une vingtaine d'amateurs le 24 août.





## CULTURE – MANIFESTATIONS – COMMUNICATION

Premier événement de l'année, les Vœux des autorités ont été présentés le 11 janvier. Quant aux deux moments d'échanges avec les habitants, ils se sont tenus les 15 mai et 5 novembre 2024. Ils ont permis d'entamer un échange direct avec l'Exécutif communal.

Tous les deux ans, durant l'été, un cinéma en plein air s'installe dans le parc de la Mairie juste avant le 1<sup>er</sup> août. Cette année, il a déployé ses chaises longues du dimanche 28 au mercredi 31 juillet et a rencontré un grand succès.

Le vide-greniers qui s'est tenu le 2 mars a rencontré un tel succès, qu'un deuxième a été organisé le 2 novembre 2024.

Quelques semaines plus tard (29 et 30 novembre), le Marché de Noël a animé le centre du village, suivi de peu par la fête de l'Escalade (10 décembre).



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Révision du PDCom Stratégie d'évolution de la zone 5

Le plan directeur communal a été adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 9 décembre 2019 et approuvé par le Conseil d'État dans sa séance du 25 mai 2020.

De nouvelles dispositions légales (article 59, al.4 LCI et art. 10 al. 3 LaLAT) ont obligé les communes à définir des « périmètres de densification accrue » dans leur zone 5, soit des secteurs à l'intérieur desquels des dérogations à l'indice peuvent être octroyées. C'est pour répondre à ces nouvelles exigences qu'une mise à jour partielle du PDCom a été engagée en 2021 par la Commission de l'aménagement du territoire du Conseil municipal.

L'année 2023 a vu la fin des travaux de la commission aménagement du territoire et des échanges avec les services de l'État. Après avoir reçu le préavis favorable du Département du territoire en janvier, le Conseil municipal a adopté par voie de résolution cette mise à jour partielle le 26 février 2024. Le Conseil d'État l'a approuvé quant à lui en date du 5 juin 2024.



### Plan d'action pour besoins en équipements publics

Nous avons lancé une étude pour évaluer les besoins en infrastructures publiques, en lien avec l'accroissement de la population. Le mandat a été confié au bureau Urbaplan.

Durant l'année 2024, la Commune a préavisé pas moins de 80 dossiers.

## BÂTIMENTS, CANALISATIONS ET TRAITEMENT DES EAUX



### **Nouvelle école – Route de Pressy 4**

Le bâtiment de la nouvelle école a été construit en 1991. Le joyeux va-et-vient d'élèves dans les salles et couloirs de l'école a rendu nécessaire le remplacement du revêtement des sols.

C'est ainsi que 960 m<sup>2</sup> de linoléum et

955 m<sup>2</sup> de plinthes ont été remplacés durant les vacances estivales en deux étapes. Il a été profité de l'occasion pour renouveler également le sol de la salle des combles.

### **Centre GARDY – Caserne des pompiers & Centre de voirie chemin des Princes 166**

Durant toute l'année 2024, les travaux de construction de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers volontaires de Choulex et Vandœuvres et du Centre de voirie communal se sont poursuivis sur la parcelle Gardy.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2024, la commune dispose sur le site d'une toute

nouvelle déchetterie qui offre une plus grande quantité de fractions de tri. Les habitants de Vandœuvres peuvent quotidiennement y déposer leurs déchets ordinaires. Ce nouvel emplacement situé aux frontières communales, accueille également un week-end par mois, les habitants de Choulex et Vandœuvres, qui peuvent y déposer leurs encombrants et déchets spéciaux.

## DOMAINE PUBLIC - ROUTES – PARCS – CIMETIÈRE – TRANSPORT – MOBILITE

En 2023, l'Exécutif communal a réalisé une analyse de l'état des routes et chemins communaux afin de planifier leur entretien dans les années à venir selon diverses stratégies.

Sur cette base, un plan d'investissements quinquennal a été établi tenant compte des urgences techniques et des besoins stratégiques de la Commune. Ce plan a identifié le chemin de la Seymaz comme une priorité au regard de ses problèmes techniques. Ce chemin ainsi que celui du Dori ont fait l'objet de travaux importants durant l'année 2024.

### **Réfection sur chemin de la Seymaz**

La réfection complète du revêtement entre le chemin de la Blonde et le chemin du Petit-Pont a nécessité le rabotage de l'entier de la première couche de roulement d'une épaisseur de 95 mm (1'250 m<sup>2</sup>) et d'une partie de la couche de fondation d'une épaisseur de 100 mm (380 m<sup>2</sup>). Des travaux préparatoires ponctuels ont été engagés comprenant le remplacement des bordures, des vannes SIG, des grilles EP, etc. avant la pose du nouveau revêtement.



Les travaux au carrefour du chemin De-Westerweller avec le chemin de la Seymaz ont nécessité le rabotage des enrobés d'une épaisseur de 135 mm (155 m<sup>2</sup>).

Les travaux d'entretien (purges) sur la chaussée du chemin de la Seymaz entre le chemin de la Blonde et la route de Mon-Ideé ont consisté en un rabotage de la couche de roulement d'une épaisseur de 40 mm et la pose d'un nouvel enrobé SDA4-12 d'une épaisseur de 40 mm sur 10 pièces, totalisant 255 m<sup>2</sup>.

### **Réfection du chemin du Dori**

Le chemin du Dori commence au chemin de la Blonde et aboutit au chemin de Tattes-Fontaine. Il est inscrit au réseau de quartier et au réseau secondaire communal.

Le revêtement a nécessité des interventions ponctuelles, notamment à proximité du carrefour avec le chemin de Tattes-Fontaine où se concentrent les plus fortes sollicitations techniques. Emprunté par des engins agricoles et des camions, un enrobé de finition résistant aux charges importantes a été choisi.

Par ailleurs le revêtement partant du chemin de Tattes-Fontaine sur environ 100 m a également dû être renouvelé.

### **Parc de la Mairie**

Les jeux du parc de la Mairie sont entretenus annuellement par une entreprise spécialisée afin de garantir la sécurité des jeunes utilisateurs et de pérenniser ces installations.

Il a été décidé de procéder en 2024 au remplacement de l'ensemble des jeux à l'exception de la tyrolienne, par une structure multi-activités, une cabane de jeux et un portique à balançoires.

## ENERGIE – ENVIRONNEMENT – DURABILITE – DECHETS

### Energie

Le service technique, épaulé par un mandataire spécialisé en énergie, assure le suivi des consommations d'eau, de gaz et d'électricité des bâtiments communaux, des fontaines et de l'éclairage public communal.

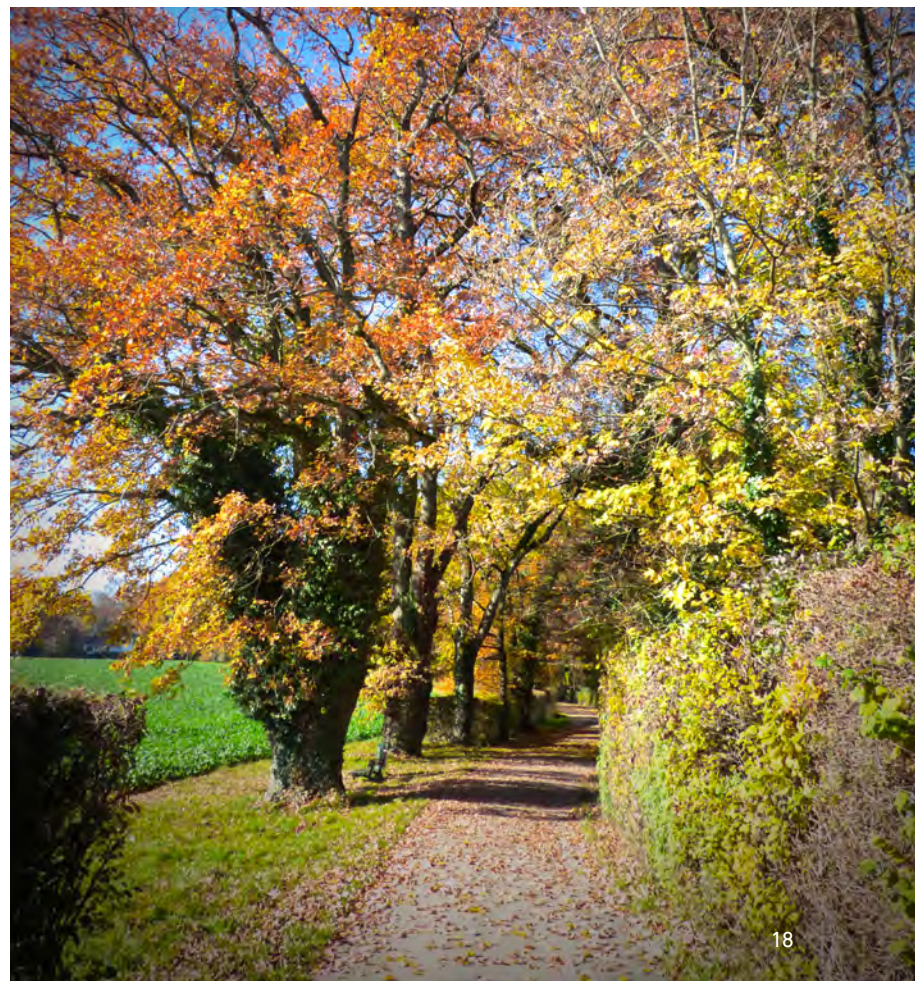
### Environnement

Une étude environnementale portée par la commune en 2024 a identifié des secteurs privés et publics qui pourraient accueillir de nouvelles plantations de chênes. Cette arborisation permettra de compenser les arbres morts ou abattus au fil des années, mais surtout d'amplifier la canopée le long de certains axes pédestres.



### Déchets

La nouvelle politique de levée des déchets encombrants, engagée depuis 2024, a permis de récolter un nombre plus important de types de déchets encombrants, une fois par mois. Ce service est également proposé en porte à porte, pour les habitants qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'au Centre Gardy.





## SÉCURITÉ – POLICE MUNICIPALE – SAPEURS-POMPIERS – PROTECTION CIVILE

La police municipale a poursuivi ses activités, seule ou en collaboration avec la police municipale de Chêne-Bougeries, celle de Coligny ainsi que la police cantonale.

Sur l'année, elle a effectué un peu plus de 5589 km de patrouille motorisée.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2024 la commune peut compter sur un nouvel agent de police municipale complétant ainsi son effectif sur le terrain.

Le service s'occupe également de la gestion des amendes d'ordre, la surveillance générale du territoire en collaboration avec les services d'urgence du canton, des demandes concernant les empiétements du domaine public de la part des résidents ou des entreprises, les demandes de pose d'affichages pour des événements culturels, sportifs ou autres. Elle répond aux appels, lundi après-midi, mardi toute la journée, jeudi et vendredi matin.

### Amendes d'ordre en 2024

| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|
| 36      | 28      | 43   | 80    | 27  | 21   | 45      | 39   | 33        | 60      | 47       | 50       |

383 concernent le stationnement et 126, la circulation

Les événements compilés du journal APM et des amendes d'ordres :

| Chiffres non exhaustifs 2024                              |            |
|-----------------------------------------------------------|------------|
| Administration (Amende d'ordre)                           | 87         |
| Administration (Police)                                   | 6          |
| Administration de chantier                                | 107        |
| Affaire de circulation - Contrôle de circulation planifié | 42         |
| Affaire de circulation - Divers                           | 35         |
| Affaire de circulation - Planton                          | 8          |
| Affaire de circulation - VG                               | 14         |
| Animal - Chiens                                           | 11         |
| Animal - Divers                                           | 2          |
| Bruit - Divers (Souffleuses)                              | 5          |
| Cambriolage                                               | 4          |
| Chien (avertissements)                                    | 1          |
| Circulation (accident)                                    | 1          |
| Circulation (PréDiRe)                                     | 36         |
| Circulation (signalisation provisoire)                    | 3          |
| Conflit - Divers                                          | 3          |
| Contrôle de Zone de stationnement                         | 39         |
| Contrôles personnes/véhicules - Contrôle personne(s)      | 25         |
| Contrôles personnes/véhicules - Contrôle véhicule(s)      | 8          |
| Contrôles personnes/véhicules - Divers                    | 6          |
| Domaine privé (problème de voisinage)                     | 1          |
| Dommage propriété - Privé                                 | 1          |
| DP arbres et haies                                        | 13         |
| DP procédés de réclame                                    | 20         |
| DP Signalisation de chantier                              | 47         |
| Formation                                                 | 6          |
| Incendies                                                 | 1          |
| LRDBHD/LVEBA                                              | 1          |
| Manifestations privées                                    | 2          |
| Manifestations publiques                                  | 10         |
| Objets trouvés                                            | 5          |
| Opération tranquillité absence                            | 16         |
| Patrouilleuses (remplacement)                             | 4          |
| Police de Proximité                                       | 21         |
| Radar pédagogique                                         | 6          |
| Réquision police                                          | 1          |
| Salubrité                                                 | 5          |
| Sécurité (surveillance)                                   | 6          |
| <b>Total des inscriptions recensées en 2024</b>           | <b>609</b> |

## FONDS COMMUNAL DE PROMOTION DE LA DIVERSITÉ



Le Conseil municipal a adopté le 12 juin 2022, un règlement communal établissant un fonds de promotion d'une arborisation favorable à la biodiversité visant à financer des projets de plantation de chênes, de haies ou des actions de sensibilisation et de promotion de la biodiversité de la commune. Ce fonds, alimenté par des dons privés, est doté d'un montant annuel de F15'000. Son comité de gestion est constitué d'un représentant de l'Exécutif communal, d'une représentante du Conseil municipal et du donateur privé initial. L'année 2024 est la seconde année

d'existence du fonds. Son comité s'est réuni une seule fois pour traiter des six demandes qui lui ont été adressées. Après examen des dossiers, le comité a décidé d'octroyer des soutiens à cinq dossiers pour un montant total de CHF 9'044,75.-.



## ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

# CONSEIL MUNICIPAL - LÉGISLATURE 2020 – 2025 DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2024

## BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL



**TURRETTINI Galia**  
(EC)  
Présidente  
01.06.2024 – 31.05.2025



**RICCIO Eugenia**  
(VE)  
Vice-présidente



**LÉVÊQUE Véronique**  
(VOV)  
Secrétaire

## CONSEIL MUNICIPAL

(EC) Entente communale | (VOV) Vand'Œuvres pour vous | (VE) Vandœuvres Ecologie



**BACHMANN**  
**Carlos**  
(EC)



**HÜSLER ENZ**  
**Sibilla**  
(EC)



**MARECHAL**  
**Jean-Dominique**  
(VOV)



**PEYER**  
**Jean**  
(VOV)



**PRADERVAND**  
**Fédéric**  
(VOV)



**PROVINI**  
**Melvin**  
(EC)



**STALDER Paul**  
(EC)



**GARDIOL**  
**Jean-Pierre**  
(VOV)



**HUYGHUES-DESPOINTES**  
**Claire**  
(EC)



**MOREL**  
**Philippe**  
(VOV)



**PICTET**  
**Catherine**  
(EC)



**PROVINI**  
**Eric**  
(EC)



**SERRA**  
**Amedeo**  
(VOV)



**VAUCHER**  
**Jean-Louis**  
(VE)

## ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal siège en règle générale une fois par mois entre les mois de septembre et de juin. Durant l'année 2024, il s'est réuni au total à 9 reprises et s'est prononcé sur les objets suivants:

- Election du Bureau du Conseil municipal
- Crédit d'investissement brut pour le remplacement des jeux du parc de la Mairie pour un montant de CHF 140'000.- F TTC.
- Crédit d'investissement brut pour l'achat d'une voiture thermique de service équipée et de deux vélos à assistance électrique pour la police municipale pour un montant de CHF 67'600.- TTC.
- Crédit d'investissement brut pour le projet de réfection et d'entretien du chemin du Dori de CHF 66'000.- TTC.
- Crédit d'investissement brut pour le projet de réfection et d'entretien du revêtement du chemin de la Seymaz pour un montant de CHF 290'000.- TTC.
- Crédit d'investissement brut pour le projet de construction d'une école provisoire de CHF 2'000'000.- TTC.
- Crédit complémentaire à la délibération 12-2022 du 16 octobre 2023 (relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement brut pour les honoraires d'architectes et d'ingénieurs en vue d'obtenir une autorisation de construire définitive relative à la réalisation d'un projet de rénovation de la Maison Olivier de CHF 125'000.-) pour des honoraires d'architectes et d'ingénieurs d'un montant de CHF 85'800.- TTC.
- Crédit d'investissement portant sur l'établissement d'un plan d'action en matière d'équipements publics communaux.
- Approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023.
- Crédit d'investissement brut pour le remplacement de l'ensemble du lino-léum dans huit salles de classes et la salle des combles de la nouvelle école - route de Pressy 4 pour un montant de CHF 140'000.- TTC.
- Crédit d'investissement brut pour le remplacement du système de contrôle d'accès des bâtiments communaux pour un montant de CHF 222'000.- TTC.
- Crédit d'investissement brut pour la réalisation d'un aménagement routier dans la zone 30km/h au carrefour de la route de Pressy et du chemin des Princes d'un montant de CHF 29'070.- TTC.
- Adoption d'un règlement du mérite vandœuvrien.
- Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
- Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
- Délibération relative aux indemnités allouées en 2025 aux conseillers administratifs.
- Crédit d'investissement brut pour le projet de réfection et d'entretien du revêtement de la route de Pressy et du chemin de l'Ecorcherie pour un montant de CHF 240'105.- TTC.
- Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 1'515'493,95.- dans le but de réaliser des amortissements complémentaires du patrimoine administratif en 2024.

Le Bureau du Conseil municipal, qui prépare les séances du délibératif deux semaines avant leur tenue, s'est réuni à neuf reprises.

# COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CAT)

### Présidente:

Sibilla HÜSLER ENZ (EC)

### Vice-président:

Philippe MOREL (VOV)

### Membres:

EC: Claire HUYGHUES-DESPOINTES,  
Eric PROVINI; VOV: Jean PEYER,  
Frédéric PRADERVAND;  
VE: Eugenia RICCIO

## COMMUNICATION ET NATURALISATIONS (CCN)

### Présidente:

Véronique LÉVÊQUE (VOV)

### Vice-présidente:

Eugenia RICCIO (VE)

### Membres:

EC: Melvin PROVINI, Eric PROVINI,  
Claire HUYGHUES-DESPOINTES;  
VOV: Jean PEYER, Amedeo SERRA

## CULTURE ET MANIFESTATIONS

### Présidente:

Galia TURRETTINI (EC)

### Vice-présidente:

Véronique LÉVÊQUE (VOV)

### Membres:

EC: Paul STALDER, Melvin PROVINI;  
VOV: Jean-Dominique MARECHAL,  
Jean-Pierre GARDIOL;  
VE: Jean-Louis VAUCHER

## DURABILITÉ ET BÂTIMENTS (CDB)

### Président:

Jean-Louis VAUCHER (VE)

### Vice-président:

Carlos BACHMANN (EC)

### Membres:

EC: Eric PROVINI, Catherine PICTET;  
VOV: Jean-Pierre GARDIOL, Frédéric  
PRADERVAND, Amedeo SERRA

## FINANCES ET GESTION (CFG)

### Président:

Jean-Pierre GARDIOL (VOV)

### Vice-président:

Sibilla HÜSLER ENZ (EC)

### Membres:

EC: Catherine PICTET,  
Galia TURRETTINI;  
VOV: Philippe MOREL;  
Amedeo SERRA;  
VE: Jean-Louis VAUCHER

## ROUTES, DOMAINE PUBLIC, SÉCURITÉ (CRDPS)

### Président:

Philippe MOREL (VOV)

### Vice-présidente:

Claire HUYGHUES-DESPOINTES (EC)

### Membres:

EC: Sibilla HÜSLER ENZ, Paul STALDER;  
VOV: Jean-Dominique MARECHAL,  
Frédéric PRADERVAND;  
VE: Jean-Louis VAUCHER

## SOCIALE, SPORT ET LOISIRS (CSSL)

### Présidente:

Catherine PICTET (EC)

### Vice-Président:

Jean PEYER (VOV)

### Membres:

EC: Galia TURRETTINI,  
Carlos BACHMANN  
VOV: Jean-Dominique MARECHAL,  
Véronique LÉVÊQUE;  
VE: Eugenia RICCIO

# ACTIVITÉS DES COMMISSIONS

## COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CAT)

En 2024, la commission s'est réunie à six reprises, dont une séance était conjointe avec la CFG (finances et gestion) pour traiter spécifiquement des délibérations relatives au crédit complémentaire pour les honoraires des architectes et ingénieurs du projet Maison Olivier ainsi que pour le remplacement du système de contrôle d'accès aux bâtiments communaux. Lors de chaque rencontre, un point de situation est fait sur les dossiers en cours ainsi que sur les préavis délivrés par la Commune en matière d'autorisation de construire. Elle a particulièrement travaillé à l'obtention de l'autorisation de construire préalable pour le projet de réfection de la Maison Olivier ainsi que sur l'attribution d'un mandat pour l'établissement d'un plan d'action en matière d'équipements publics communaux.

## COMMISSION COMMUNICATION ET NATURALISATION (CCN)

La commission, dont la tâche principale est d'assurer la rédaction du journal communal «La Coquille», s'est réunie 15 fois durant l'année 2024. 5 de ces séances ont été spécifiquement réservées au traitement de demandes de naturalisation. «La Coquille» est parue au printemps, à l'été et à l'automne 2024. La commission a par ailleurs préavisé 12 dossiers de naturalisation.

## COMMISSION CULTURE ET MANIFESTATIONS (CCM)

La commission a siégé à cinq reprises durant l'année 2024. Elle a échangé sur les manifestations communales portées à l'agenda de la Commune et s'est prononcée sur les demandes de subventions qui lui ont été soumises.

### Subventions culture et manifestations 2024

- |                                                   |                                                         |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| – Maisons Mainou                                  | – Les Amis de l'Orgue de Cinéma du Collège Claparède    |
| – Fondation Hardt                                 | – Mission Planète Terre (FIGF)                          |
| – Théâtre le Crève-Cœur                           | – Chœur Arte Musica                                     |
| – Festival du LAC                                 | – Festival Bars en Fête                                 |
| – Chêne Bleu                                      | – Ensemble Bernini                                      |
| – Chœur de Vandœuvres-Choulex-Cologny             | – Cie à Trois Temps                                     |
| – Théâtrochamp                                    | – Pachamama                                             |
| – Théâtre en campagne                             | – Cie Esperluette                                       |
| – Les Concerts de Jussy                           | – Les Orgues d'Hermance                                 |
| – Emmanuelle Bonnet (2e album)                    | – Pregny Alp Festival                                   |
| – Cie Les Associés de l'Ombre                     | – Cie Melpomène                                         |
| – Quatuor Terpsycordes                            | – Ciné Transat                                          |
| – Samuel Berthoud Trio                            | – Amis des Bateaux à vapeur du Léman                    |
| – Cie La Mouette                                  | – Crabcore                                              |
| – Festival international du Film Oriental (FIFOG) | – Les Amis de Michel Tirabosco                          |
| – DeCybèle Musiques                               | – Société de la Restauration et du 1 <sup>er</sup> juin |
| – Les Schubertiades de Thônex                     | – Chœur Coherence                                       |
| – Transforme                                      | – TAKO                                                  |
| – Alternatiba Léman                               | – Collectif Les Boutures                                |
| – Arvéla Festival BD, Pasaporte                   | – Atelier Tentatif                                      |
| – Les Férus de l'Histoire                         | – Suisse Chérie                                         |
| – La Bateauthèque                                 |                                                         |
| – Chœur de Meinier                                |                                                         |
| – Vox Humana                                      |                                                         |

## ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

### COMMISSION DURABILITÉ ET BÂTIMENTS (CDB)

La commission s'est réunie à six reprises en 2024. L'une de ces rencontres était élargie au Conseil municipal afin d'aborder la délibération relative au crédit complémentaire pour les honoraires des architectes et ingénieurs du projet Maison Olivier, ainsi que la délibération portant sur l'établissement d'un plan d'action en matière d'équipements publics communaux. Elle a par ailleurs reçu la responsable du projet de renaturation de la Seymaz qui en a fait une présentation aux membres et traité du remplacement du système de contrôle d'accès aux bâtiments communaux. Elle a préavisé favorablement le crédit d'investissement destiné à la rénovation de l'éclairage du centre communal. Quant à la gestion des déchets, cela reste une priorité de la commission qui a régulièrement échangé à ce sujet avec l'Exécutif, notamment afin de maximiser le tri et l'implication de la population vandœuvrienne.

### COMMISSION FINANCES ET GESTION (CFG)

La commission a tenu séance à sept reprises en 2024, dont l'une était conjointe avec la CAT (aménagement du territoire). Elle a porté une attention particulière à l'examen du budget et au suivi des comptes communaux, notamment en prévision de la fin de la législature et des bilans qui en découleront.

Elle a examiné, préavisé et/ou suivi divers dossiers parmi lesquels :

- Les diverses délibérations portant sur la rénovation et l'entretien des bâtiments communaux ainsi que l'entretien et l'aménagement des chemins et routes communaux.
- Les délibérations relatives à l'achat de véhicules et engins professionnels pour les services de la voirie et de la police municipale.
- Un crédit d'investissement relatif aux frais d'architectes en vue de l'obtention d'une autorisation définitive pour la rénovation de la Maison Olivier.
- Un crédit d'investissement pour l'établissement par un mandataire d'un plan d'action en matière d'équipements publics communaux.

Par ailleurs, après que les autres commissions ont formulé leurs propositions d'amendements, la commission finances et gestion a préavisé favorablement, avec des amendements, le projet de budget 2025 de la Commune.

## ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

### COMMISSION ROUTES, DOMAINE PUBLIC, SÉCURITÉ (CRDPS)

La commission s'est réunie à sept reprises en 2024, soit presque le double de l'année précédente.

Tout au long de l'année, la commission a fait le point de la situation sur les routes et chemins communaux et des diverses questions de circulation, stationnement et aménagements y relatives.

Elle a préavisé favorablement le remplacement des jeux du parc de la Mairie. Elle a également préavisé favorablement les demandes de remplacement de certains véhicules et engins professionnels pour les services de la voirie et de la police municipale.

Quant aux enjeux de sécurité, la commission a suivi les travaux de l'Exécutif autour de la problématique du renforcement de cette dernière et pris note que ce dernier comptait augmenter le budget y relatif.

Par ailleurs, la commission a été régulièrement informée de la situation du Groupement intercommunal des pompiers volontaires et des affaires en matière de protection civile.

### COMMISSION SOCIALE, SPORT ET LOISIRS (CSSL)

La commission sociale, sports et loisirs a siégé six fois en 2024.

La commission a préavisé favorablement l'attribution des contributions financières suivantes :

#### Subventions jeunesse et sports 2024

- C.E.C. Club Equestre de Crête
- Concours hippique de Crête
- Association du 50<sup>e</sup> du Centre de Lullier
- YAPLUQA
- Ferme Foraine Bonaventure
- Nos environs
- Domaine de Monteret
- Ruby Gribben (Touch Rugby)
- Genève Street Workout
- La Bataille des Livres
- Genève Volley
- J'aime ma Planète

#### Subventions sociales et humanitaires 2024

- Fondation Partage
- Aux 6 Logis
- Le Caré
- Anitié
- Educar es Avanzar
- Clair Bois
- ARVAN
- Fondation Armenia
- Pacifique
- APSEE
- Ushagram
- Casa Alianza
- Café Cornavin
- Water & pH Soluces
- Graine de Paix
- Action for Development
- Palmier
- Miman-Bénin
- Insième
- CSP
- Jireh Ma Providence
- Voix Libres
- Hôpital des Nounours
- Marayika
- Action Education
- Mercy Hands
- ZEDAGA
- Amis du Sakthi Children's Home
- Club Aide
- Le Pont du Mali
- Aide au Zanskar
- Keiser Initiative for Uganda
- Amoddou
- AVIVO
- Secours suisse d'hiver
- Bienvenus
- Go Sénégal
- Yojoa
- Voie F
- Un enfant Un cadeau
- Office protestant de consultation conjugales et familiales



## **GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX**



## COMPAGNIE DES SAPEUR-POMPIERS 302

L'année 2024 a été une période active pour la compagnie des sapeurs-pompiers de Choulex-Vandœuvres. Les équipes ont été impliquées dans une multitude de tâches, incluant les interventions, les gardes, les formations ainsi que des événements internes visant à renforcer la cohésion et le travail d'équipe.

Ce rapport offre un aperçu des principales réalisations de l'année, de l'état des effectifs, ainsi que des diverses missions accomplies.



# COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS 302

- Le bilan 2024**
- **La compagnie a enregistré l'admission de :** Morgane DELL'ACQUA, Célia MAN-  
NINO et Louis DUCCINI.
  - **La promotion de :** Florence VALOT au grade de fourrier, Jean-Marc ZANNIDA-  
KIS au grade de caporal.
  - **La retraite de :** Pascal DERUAZ.
  - Le Chef d'Intervention (CI), dont l'activité s'étend de 19h00 à 06h00 les week-  
ends et jours fériés, avec ou sans son groupe d'intervention, a été alarmé  
quarante fois, dont vingt sur la commune de Cologny, dans le cadre du par-  
tenariat ChoColVan. Les interventions, effectuées seuls ou en appui au SIS,  
sont détaillées dans le tableau ci-dessous :



| Alarmes                                                    | Choulex | Vandœuvres | Cologny<br>(CI uniquement) |
|------------------------------------------------------------|---------|------------|----------------------------|
| Animaux - sauvetage / récupération                         | 2       | 2          | 1                          |
| Incendie - nature / véhicule<br>/ bâtiment / voie publique |         | 1          | 2                          |
| Déblaiement - voie publique / arbre<br>/ branche           | 5       | 1          | 5                          |
| Inondation - nature / villa / bâtiment<br>/ voie publique  | 3       | 2          | 5                          |
| Prévention – nature / arbre<br>/ bâtiment                  |         | 1          | 1                          |
| Fumée – bâtiment                                           | 1       |            | 1                          |
| Divers – fermeture / hydrante<br>/ récupération            | 1       | 2          | 4                          |



## COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS 302

- Plusieurs gardes de préservation ont été effectuées dans le cadre de spectacles et de festivités communales.
- Un total de cinq exercices de compagnie, sept exercices de protection respiratoire et un test d'effort physique ont été réalisés.
- Une demi-journée a été consacrée au contrôle du réseau hydraulique.
- Un entretien mensuel a été effectué pour les locaux, les véhicules et le matériel d'intervention.
- Des formations spécifiques, notamment dans le domaine de l'antichute, ainsi que des cours pour cadres, ont été organisés au cours de l'année.
- Cinq écoles ou sessions de formation ont été suivies au centre de formation du GSIS, comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Au 31 décembre 2024, l'effectif de la compagnie était constitué d'un capitaine, un premier-lieutenant, quatre lieutenants, deux sergents-majors, un fourrier, quatre caporaux, deux appointés, vingt-deux sapeurs et trois aspirants, soit quarante membres, dont six femmes.

Capitaine Mathieu Cugno  
Commandant de compagnie  
[m.cugno@cp302.ch](mailto:m.cugno@cp302.ch)  
[www.cp302.ch](http://www.cp302.ch)

| Écoles / Cours      | Participants                                                           |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------|
| FOBA EQU A.         | Alexandra PFEFFER<br>Vincent TAN<br>Christian BOYARIN<br>Géza GOEMOERI |
| SOF                 | Jean-Marc ZANNIDAKIS                                                   |
| FOBA EQU F.         | Géza GOEMOERI                                                          |
| Conduite en urgence | Lorenzo PISTARÀ                                                        |
| Antichute           | Maxine EHRLICH                                                         |



# ORPC SEYMAZ

## RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'ORPC SEYMAZ

Les activités de l'ORPC Seymaz pour la période allant de septembre 2023 à mars 2024 se sont articulées comme suit :

### COURS DE RÉPÉTITIONS

#### **Le 11 septembre, cours de répétition «mise à jour matériel»**

Ce cours consiste à mettre à jour le matériel de l'ORPC ainsi que nos fichiers.

#### **Du 25 au 28 septembre, cours de répétition «tous domaines»**

Ce cours avait pour but de rafraîchir les connaissances des astreints de chaque domaine.

59 convoqués, 3 défaillants, 13 excusés

#### **Du 16 au 17 octobre, cours de répétition «FoRE (formation rapidement engageable)»**

Ce cours avait pour but de «recréer» les liens entre les astreints et rafraîchir les connaissances.

#### **Du 26 au 27 octobre, cours de répétition «mise à jour matériel»**

Ce cours consiste à mettre à jour le matériel de l'ORPC ainsi que l'entretien de nos véhicules.

#### **Du 1 au 2 novembre, du 8 au 9 novembre, du 6 au 7 mars, du 20 et 21 mars, cours de répétition «entretien des constructions»**

Il s'agissait d'effectuer divers travaux dans les constructions appartenant aux communes de l'ORPC.

#### **Du 23 au 24 novembre, cours de répétition «mise à jour matériel»**

Ce cours consiste à mettre à jour le matériel de l'ORPC ainsi que l'entretien de nos véhicules.

#### **Du 23 au 25 janvier, cours de répétition «abri2000»**

Les astreints ont mis à jour le programme Abri2000 et ont débuté la planification des contrôles d'abris pour 2023.

#### **Cours de répétition, «coordination logistique» du 6 décembre et du 6 et 14 février**

Le but de ces cours était de mettre à jour les fichiers de l'ORPC.

#### **Cours de répétition, «rapport cmdt et essai des sirènes» du 6 et 7 février**

Le rapport du commandement, la préparation au cours de l'essai annuel des sirènes et le test des sirènes ont eu lieu lors de ces deux jours.

#### **Cours de répétition, «préparation CPA» du 12 au 14 février**

Ces deux jours de cours ont été consacré à la planification des contrôles d'abris et l'envoi des courriers aux propriétaires.

### AUTRES ACTIVITÉS

#### **Séances d'État-Major**

Cette période a été ponctuée par plusieurs séances d'Etat-Major, en présentiel et en visioconférence, durant lesquelles le commandant donne les informations et directives provenant de l'échelon cantonal. Les dates d'exercices sont fixées et l'élaboration des programmes d'exercices est discutée, ainsi que divers sujets.

**Stéphane Barbat, Cdt.**  
**Julien Wyss, suppl. Cdt**  
**Thônex, mars 2024**





**COMPTE RENDU FINANCIER  
DE L'EXERCICE 2024**

## COMPTES ANNUELS 2024

Les comptes 2024 sont excellents et bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de CHF 4'160'882.- (soit CHF 13'620'637.- aux charges et CHF 17'781'519.- aux revenus).

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus d'exploitation sont supérieurs de 23% alors que les charges d'exploitation diminuent de 18.87%. Les charges maîtrisées (hors amortissements et charges de transferts) sont également en diminution de 23.94% par rapport au budget. Si l'on compare les comptes d'exploitation 2023 avec les comptes de l'année précédente, la variation des revenus est de +3.55% et celle des charges de -10.62%.

La production fiscale totale de l'exercice 2024 est en hausse, passant de CHF 11'546'770.- (budget 2024) à CHF 14'182'879.- Ce résultat est principalement dû aux correctifs d'estimations des années antérieures de CHF 1'624'986.-, dont les principales portent sur les années 2022 et 2023. Pour les comptes 2023, ces correctifs s'élevaient à CHF 2'066'144.- pour les années de 2013 à 2016.

Il est à relever que notre commune ayant dépassé 3'000 habitants (3'062 au 31.12.2024), la provision pour gérer le risque sur l'estimation fiscale est passée de 12% à 8% générant une dissolution de provision (produit) se montant à CHF 696'209.-.

Le résultat financier net est en légère diminution passant de CHF 2'099'318.- en 2023 à CHF 1'965'779.- pour 2024. L'entretien des bâtiments a en effet été plus important.

Les charges extraordinaires s'élevant à CHF 1'515'494.- concernent des amortissements complémentaires en lien avec la politique menée par l'Exécutif de diminuer les charges d'amortissements dans l'optique de futurs investissements. Ces amortissements complémentaires se montaient à CHF 1'127'616.- en 2023.

Les 5'136 actions de la BCGe détenues dans le patrimoine financier ont été réévaluées à la hausse pour un montant de CHF 154'080.-, compte tenu de la valeur de marché au 31 décembre 2024. Celles détenues dans le patrimoine administratif ne sont pas réévaluées.

Le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels dans leur intégralité, incluant 18 annexes (selon les art. 19 à 33 du RAC). Le vote sur les crédits budgétaires supplémentaires fait partie de la délibération approuvant les comptes, dont un crédit budgétaire supplémentaire a déjà été voté par délibération du Conseil municipal, pour un total de CHF 1'692'629.-.

## PRINCIPES RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel «Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2» édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

### Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du patrimoine financier sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. Pour mémoire, en 2022, la réévaluation des immeubles locatifs du PF a subi un bénéfice net de CHF 7'620'300.-. La prochaine réévaluation aura lieu en 2027.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

### Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100'000.-, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100'000.- doivent obligatoirement être activées.

# PRINCIPES RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES

**Passifs**  
Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe 10. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 8 %, en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

**Revenus fiscaux**  
Les revenus fiscaux sur les PP et PM sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

| BILAN AU |                                                                          | 1 <sup>er</sup> janvier 2024 | 31 décembre 2024 |
|----------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------|
| 1        | ACTIF                                                                    | 131 400 406.73               | 135 657 217.96   |
| 10       | PATRIMOINE FINANCIER                                                     | 110 373 975.16               | 112 395 926.42   |
| 100      | Disponibilités et placements à court terme                               | 30 187 863.45                | 31 843 945.51    |
| 101      | Créances                                                                 | 7 029 239.97                 | 7 191 254.31     |
| 104      | Actifs de régularisation                                                 | 339 681.04                   | 318 497.65       |
| 107      | Placements financiers                                                    | 1 155 600.00                 | 1 309 680.00     |
| 108      | Immobilisations corporelles PF                                           | 71 621 767.55                | 71 692 725.80    |
| 109      | Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers | 39 823.15                    | 39 823.15        |
| 14       | PATRIMOINE ADMINISTRATIF                                                 | 21 026 431.57                | 23 261 291.54    |
| 140      | Immobilisations corporelles                                              | 17 693 043.78                | 19 730 776.90    |
| 142      | Immobilisations incorporelles                                            | 58 880.20                    | 56 629.05        |
| 145      | Participations, capital social                                           | 1 226 516.25                 | 1 226 516.25     |
| 146      | Subventions d'investissements                                            | 2 047 991.34                 | 2 247 369.34     |
| 2        | PASSIF                                                                   | 131 400 406.73               | 135 657 217.96   |

PRINCIPES RELATIFS  
À LA PRÉSENTATION  
DES COMPTES

| BILAN AU |                                                                                   | 1 <sup>er</sup> janvier 2024 | 31 décembre 2024 |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------|
| 20       | CAPITAUX DE TIERS                                                                 | 3 867 798.59                 | 3 963 727.62     |
| 200      | Engagements courants                                                              | 559 624.21                   | 1 207 696.06     |
| 204      | Passifs de régularisation                                                         | 394 823.68                   | 475 243.23       |
| 205      | Provisions à court terme                                                          | 2 768 873.00                 | 2 077 436.00     |
| 208      | Provisions à long terme                                                           | 0.00                         | 50 600.00        |
| 209      | Engagements envers les financements<br>spéciaux et des fonds de capitaux de tiers | 144 477.70                   | 152 752.33       |
| 29       | CAPITAL PROPRE                                                                    | 127 532 608.14               | 131 693 490.34   |
| 290      | Financements spéciaux,<br>engagements (+) et avances (-)                          | 1 595 964.77                 | 1 595 964.77     |
| 291      | Fonds enregistrés comme capital propre                                            | 145 744.58                   | 145 776.49       |
| 299      | Excédent du bilan                                                                 | 125 790 898.79               | 125 790 898.79   |

## COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2024

### FONCTIONNEMENT

#### Revenus

Les revenus totaux se montent à CHF 17'787'069.-, soit une hausse de CHF 3'159'249.- par rapport au budget.

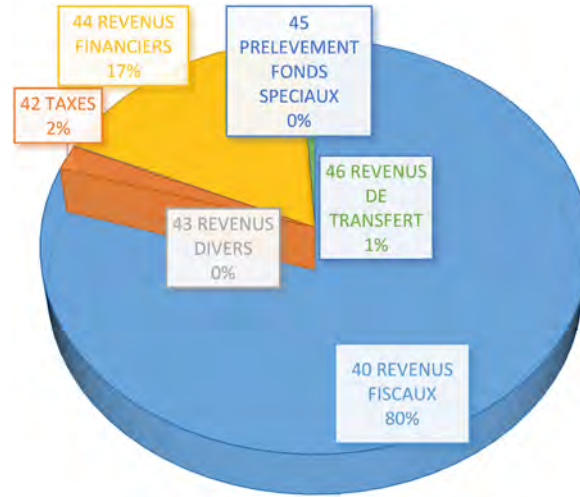
Cette augmentation provient principalement de la production fiscale due aux correctifs d'estimations des années antérieures portant sur les années 2022 et 2023.

La structure des revenus de fonctionnement est représentée de la manière suivante :

#### Les chiffres :

| 4  | REVENUS                    | 17'787'069 |
|----|----------------------------|------------|
| 40 | REVENUS FISCAUX            | 14'182'879 |
| 42 | TAXES                      | 338'901    |
| 43 | REVENUS DIVERS             | 17'786     |
| 44 | REVENUS FINANCIERS         | 3'065'611  |
| 45 | PRÉLÈVEMENT FONDS SPÉCIAUX | 8'948      |
| 46 | REVENUS DE TRANSFERT       | 172'944    |

Taux des centimes additionnels : 29



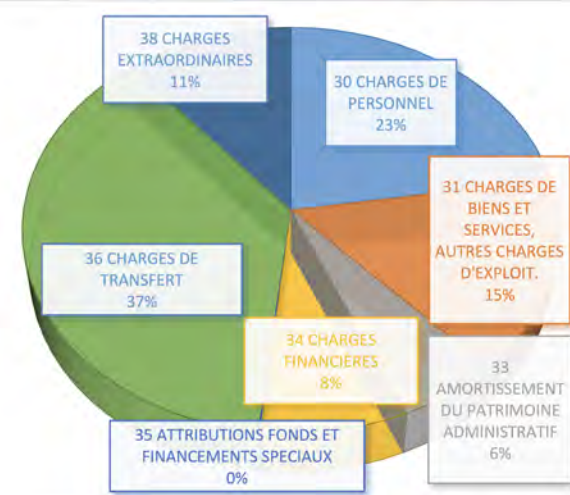
#### Charges

Le résultat des dépenses s'élève à CHF 13'626'186.- alors que le budget était de CHF 14'611'720.-, soit une diminution des charges globales de CHF 985'534.-. Cette diminution provient principalement de la dissolution de la provision pour gérer les risques sur l'estimation fiscale (taux de 12% à 8%).

Les charges se répartissent de la manière suivante :

#### Les chiffres :

| 3  | CHARGES                                                 | 13'626'186   |
|----|---------------------------------------------------------|--------------|
| 30 | CHARGES DE PERSONNEL                                    | 3'065'932    |
| 31 | CHARGES DE BIENS ET SERVICES, AUTRES CHARGES D'EXPLOIT. | 2'099'740    |
| 33 | AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF               | 767'288      |
| 34 | CHARGES FINANCIÈRES                                     | 1'099'832    |
| 35 | ATTRIBUTIONS FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX             | 17'222       |
| 36 | CHARGES DE TRANSFERT                                    | 5'060'678    |
| 38 | CHARGES EXTRAORDINAIRES                                 | 1'515'494.00 |



## ÉTAT DU CAPITAL PROPRE

### Commentaire 1 : Fonds enregistrés comme capital propre

La variation nette de l'exercice de + CHF 31,91.- s'explique par:

- a) Utilisation du fonds commun, bibliothèque - attributions prix scolaires CHF 400.-
- b) Intérêts créanciers + CHF 505,64.- et frais bancaires - CHF 73,73.-, soit une variation nette de + CHF 431,91.-

### Commentaire 2 : Résultat annuel

Le solde restant du compte de résultats de CHF 4'160'882,20.- est présenté sous la nature 29900. Il sera viré au compte 29990 à la date valeur du 01.01.2025.

| 29   | CAPITAL PROPRE                                                                  | Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024 | Augm.         | Dimin.        | Solde au 31 décembre 2024 |
|------|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------------------|
| 290  | FINANCEMENTS SPÉCIAUX, ENGAGEMENTS (+) ET AVANCES (-)                           | 1'595'964.77                          | 0.00          | 0.00          | 1'595'964.77              |
| 2900 | FINANCEMENTS SPÉCIAUX ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE                          | 1'595'964.77                          | 0.00          | 0.00          | 1'595'964.77              |
| 291  | FONDS ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE                                          | 145'744.58                            | 505.64        | 473.73        | 145'776.49                |
| 2910 | FONDS ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE                                          | 145'744.58                            | 505.64        | 473.73        | 145'776.49                |
| 2911 | LEGS ET FONDATIONS SANS PERSONNALITÉ JURIDIQUE ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE | 0.00                                  | 0.00          | 0.00          | 0.00                      |
| 292  | RÉSERVES PROVENANT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE                                    | 0.00                                  | 0.00          | 0.00          | 0.00                      |
| 2920 | RÉSERVES PROVENANT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE                                    | 0.00                                  | 0.00          | 0.00          | 0.00                      |
| 293  | PRÉFINANCEMENTS                                                                 | 0.00                                  | 0.00          | 0.00          | 0.00                      |
| 2930 | PRÉFINANCEMENTS                                                                 | 0.00                                  | 0.00          | 0.00          | 0.00                      |
| 294  | RÉSERVE DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE                                                 | 0.00                                  | 0.00          | 0.00          | 0.00                      |
| 2940 | RÉSERVE DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE (RÉSERVE CONJONCTURELLE)                        | 0.00                                  | 0.00          | 0.00          | 0.00                      |
| 295  | RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT (INTRODUCTION MCH2)                                | 0.00                                  | 0.00          | 0.00          | 0.00                      |
| 2950 | RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT (INTRODUCTION MCH2)                                | 0.00                                  | 0.00          | 0.00          | 0.00                      |
| 296  | RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT DU PATRIMOINE FINANCIER                            | 0.00                                  | 0.00          | 0.00          | 0.00                      |
| 2960 | RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT DU PATRIMOINE FINANCIER                            | 0.00                                  | 0.00          | 0.00          | 0.00                      |
| 2961 | RÉSERVE DE VALEUR MARCHANDE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS                          | 0.00                                  | 0.00          | 0.00          | 0.00                      |
| 298  | AUTRES CAPITAUX PROPRES                                                         | 0.00                                  | 0.00          | 0.00          | 0.00                      |
| 2980 | AUTRES CAPITAUX PROPRES                                                         | 0.00                                  | 0.00          | 0.00          | 0.00                      |
| 299  | EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN                                                     | 125'790'898.79                        | 27'772'520.74 | 23'611'670.45 | 129'951'749.08            |
| 2990 | RÉSULTAT ANNUEL                                                                 | 3'129'282.82                          | 23'515'148.39 | 22'483'549.01 | 4'160'882.20              |
| 2999 | RÉSULTATS CUMULÉS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES                                        | 122'661'615.97                        | 4'257'372.35  | 1'128'121.44  | 125'790'866.88            |
| 29   | TOTAL                                                                           | 127'532'608.14                        | 27'773'026.38 | 23'612'144.18 | 131'693'490.34            |

| Provision à court terme                                | Solde au 1.1.2024 | Constitution ou augmentation | Utilisations ou dissolutions | Situation au 31.12.2024 | Dont part à court terme |
|--------------------------------------------------------|-------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Provision pour estimation fiscale (PP et PM)           | 2'569'452         | 0                            | 696'209                      | 1'873'243               | 1'873'243               |
| Provision pour frais de perception dus sur reliquat PP | 199'421           | 4'772,00                     | 0                            | 204'193                 | 204'193                 |

## TABLEAU DES PROVISIONS

### Commentaires:

#### Provision pour estimation fiscale PP et PM

**But:** cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations. En effet, sur la base de l'historique des résultats fiscaux PP (PM dans une moindre mesure) de ces dix dernières années, on peut constater des variations très importantes. La fiscalité de la commune dépend principalement d'un nombre réduit de contribuables (environ 10%) qui représentent plus de la moitié de la fiscalité.

**Commentaires:** à cet effet, une provision de 8% sur la production encore estimée des PP et PM a été effectuée au 31.12.2024 pour un total se montant à CHF 1'873'243.-. Ce taux correspond au taux maximum autorisé selon les critères de l'Etat de Genève pour une commune dont le nombre d'habitants est compris entre 3'001 et 10'000. Jusqu'à fin 2023, ce taux était de 12% (moins de 3'000 habitants), d'où une dissolution se montant à CHF 696'209.-.

#### Provision pour frais de perception dus sur le reliquat PP

**But:** conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l'Etat de Genève sur la perception des impôts des PP et PM. Dès lors, sur le reliquat fiscal restant en fin d'année (qui n'a, par définition pas donné lieu à un recouvrement) un montant de 3% est dû à l'Etat de Genève.

**Commentaires:** La variation de l'année 2024 est due à l'augmentation du reliquat PP.

TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation provisoire au 31.12.2024, non soumis au Conseil de fondation).

- 1. Engagements de prévoyance de la commune: CHF 9'979'357,58.-.
- 2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.
  - Engagements de prévoyance de l'ACG: CHF 55'865'679,40.-
  - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance: CHF 21'817'099,18.-
  - Engagements de prévoyance ORPC Seymaz: CHF 488'164,63.-
  - Engagements de prévoyance du groupement SIS: CHF 173'866'445,46.-
  - Engagements de prévoyance de la Caisse «Ville de Genève et les autres communes genevoises»: CHF 4'348'672'458,32.-
- 3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2: 79.21% (2023: 76.5%)

Observations:  
Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.  
- Les engagements de prévoyance pour l'OPC Seymaz concernent les engagements totaux de toutes les communes faisant partie de ce Groupement intercommunal (GI).

Engagements de prévoyance envers la CPEG afférents au GIAP  
Les communes membres du GIAP sont garantes du déficit de couverture de la CPEG afférent au personnel de terrain du GIAP conformément à l'art. 7 al.2 de la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC - J 6 32). Les données suivantes ont été fournies par la CPEG (situation au 31.12.2023).  
1. Liste des engagements de prévoyance qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants

ci-après sont les engagements de prévoyance totaux pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres du GIAP.  
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs y compris provisions: CHF 105'665'005.-  
- Capitaux de prévoyance des pensionnés y compris provisions: CHF 80'611'037.-  
- Montant du déficit technique afférent à: CHF 48'245'495.-

2. Degré de couverture de la CPEG au 31.12.2023 selon l'article 44 OPP2: 74.1%.  
  
Observations:  
- Le taux technique appliqué s'élève à 1.75%.  
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CPEG sur la base des comptes 2023, les comptes de l'année 2024 n'étant pas encore audités.

|                                                   | Garantie CAP    | Contrat Swiss Emergency Responders Ass. | Zürcher Kantonalbank              | Zürcher Kantonalbank          |
|---------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| Nom de l'entité bénéficiaire                      | Voir ci-dessous | Swiss Emergency                         | Zürcher Kantonalbank              | Zürcher Kantonalbank          |
| Propriétaires (les +) importants de cette unité   |                 | Assoc. indépendante                     | Zürcher Kantonalbank              | Zürcher Kantonalbank          |
| Typologie du rapport juridique                    |                 | Contrat de location                     | Leasing imprimante                | Leasing imprimante            |
| Flux financiers de l'année (commune/entité)       |                 | CHF 0.-                                 | CHF 0.-                           | CHF 0.-                       |
| Prestations couvertes par la garantie             |                 | 6 défibrillateurs                       | Imprimante Canon IR ADV DX c5840i | Imprimante Canon IR ADV C259i |
| Montant de la garantie au 31.12.N                 |                 | CHF 12'633,57.-                         | CHF 10'944.-                      | CHF 2'449.-                   |
| Date du vote du CM approuvant la garantie         |                 | Pas nécessaire                          | Pas nécessaire                    | Pas nécessaire                |
| Risque (situation actuelle, taux couverture, ...) |                 | Très faible                             | Très faible                       | Très faible                   |

## INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

### A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'Exécutif avec la collaboration du Secrétaire général (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

#### I. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service

du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.

- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

#### II. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 80 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Toutefois, les disponibilités sont actuellement suffisantes afin d'éviter l'emprunt. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manque

de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

#### III. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où aucun emprunt n'a été contracté.

#### IV. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse sont rares.

### B. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2018 et finalisé en 2021 par le biais du logiciel Optimiso. Les processus mis en place traitent en particulier des domaines clés suivants :

- Achats / fournisseurs
- Débiteurs / facturation
- Trésorerie
- Subventions, Charges salariales et gestion RH
- Elaboration du budget
- Clôture / bouclage comptable

Ces processus ont été établis avec l'aide du «Guide du système de contrôle interne des communes ge-

nevoises» mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

### C. CONTRATS DE LEASING & DE LOCATION

La commune a conclu deux contrats de leasing auprès de la Zürcher Kantonalbank pour la location d'imprimantes canon IR jusqu'au 31 août 2027 pour la première (CHF 369,70.- par mois) et jusqu'au 31 juillet 2027 pour la deuxième (CHF 85,40.- par mois). De plus, un contrat de location a été effectué pour une durée de 3 ans (renouvelable tacitement à son échéance pour une nouvelle durée de 3 ans) avec l'Association Swiss Emergency Responders concernant 6 défibrillateurs. Le montant de la location pour les 6 appareils se monte à CHF 12'633,75.- par année (location prestige comprenant une formation annuelle, l'assurance vol et dépréciations et l'entretien général).

## CRÉDITS BUDGETAIRES SUPPLÉMENTAIRES

### RÈGLE:

*Pour rappel, et conformément à l'art. 51 RAC, lorsqu'un crédit budgétaire est insuffisant, un crédit budgétaire supplémentaire doit être demandé avant de pouvoir engager les dépenses supplémentaires. Le crédit budgétaire supplémentaire peut être voté lors de l'approbation des comptes, si une information a été faite au préalable auprès du CM ou de la commission concernée. Vu que notre commune a voté son budget 2023 à deux positions de nature et de fonction (2F2N), les dépassements sont également à voter en 2F2N. Un dépassement est considéré comme important notamment dès qu'il atteint 5% de la ligne budgétaire.*

### REMARQUES GÉNÉRALES CONCERNANT CERTAINS DÉPASSEMENTS:

*Pour mémoire, le crédit budgétaire supplémentaire suivant a déjà été approuvé par délibération du Conseil Communal en 2024 pour un total de CHF 1'515'493.95.-.*

*DM 19-2024 du 9.12.2024 - CHF 1'515'493.95.- pour la fonction comptable 72 – traitement des eaux usées et la nature comptable 38 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif.*

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.  
genève

## **Commune de Vandoeuvres**

Rapport de l'organe de révision  
aux membres du Conseil municipal  
sur les comptes annuels de l'exercice 2024



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.  
genève

Rapport de l'organe de révision aux membres du Conseil municipal de la

## **Commune de Vandoeuvres**

---

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Vandoeuvres, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

#### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60), ainsi aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels**

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes, à son règlement d'application, aux NA-CH ainsi qu'à la RA 60 permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 4 avril 2025

Société fiduciaire d'expertise  
et de révision SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Valentin Savigny  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz  
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels 2024

**Mairie de Vandœuvres**

Route de Vandœuvres 104  
1253 Vandœuvres

Tél. 022 750 14 18  
info@vandœuvres.ch

**[www.vandœuvres.ch](http://www.vandœuvres.ch)**



**Commune de Vandœuvres**